

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 6 JUIN 2024

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 30 mai 2024

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°18

MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT D'UTILITÉ SOCIALE ET PARTICIPATION À L'APPEL À PROJET « TERRITOIRE INCLUSION MOBILITÉ SOBRIÉTÉ »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports et notamment l'article L 231-5 modifié par la Loi d'Orientation des Mobilités ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités ;

Vu la délibération n°8 du 03 juin 2021 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le projet de Convention et de coopération sur la compétence « mobilité » avec la Région Auvergne Rhône Alpes, dont l'un des objets est la délégation de la compétence « mobilité solidaire » à ALF ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le diagnostic « mobilité solidaire », réalisé par les associations Détours et la Brèche, a fait ressortir de nombreux enjeux en matière de mobilité solidaire. Sur le territoire intercommunal, certains publics sont empêchés de mobilité, ce qui limite leur accès aux soins, aux commerces et services, à la vie active, etc.

Bien qu'il existe des services de bus régionaux ou les Bus ALF A BUS, la population de toutes les communes n'y a pas directement accès et les destinations proposées ne correspondent pas à tous les besoins. Tout l'enjeu est de réfléchir à un dispositif ou service qui permette de toucher ce public empêché, quelle que soit sa commune d'origine sur le territoire Ambert Livradois Forez, et ce à un coût raisonnable.

Monsieur le Président présente l'outil « Tous mobiles, réseau solidaire en Chavanon Combrailles Volcans » développé par la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme depuis plus d'un an et dont plusieurs retours d'expérience quantitatifs, qualitatifs et financiers sont positifs pour le territoire de la Communauté de communes Chavanon Combrailles Volcans.

Ce transport d'utilité sociale consiste à proposer du covoiturage solidaire, géré par une association qui fait le lien entre les bénéficiaires et des conducteurs volontaires.

La Plateforme Mobilité 63 a proposé d'étendre son dispositif « Tous mobiles, le réseau solidaire » à d'autres territoires.

La proposition est **expérimentale** pour une durée de 3 ans et pour un budget de fonctionnement estimé à 30 000 € / an environ, financé en partie par des subventions, dont l'appel à projet TIMS écomobilité.

Les conditions financières d'engagement de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez dans

AR Prefecture

063-200070761-20240606-2024_06_06_18-DE
Reçu le 13/06/2024

L'appel à projet TIMS sont de 4 000 € / an pendant 3 ans pour participer au fonctionnement de la mise en place des actions, avec une option d'ajout de 5 000 € en cofinancement d'investissement si un investissement est nécessaire pour Ambert Livradois Forez.

L'engagement dans ce transport d'utilité sociale et la participation aux actions prévues dans le cadre de l'appel à projet TIMS impliquent :

- d'une part, la signature d'une convention de partenariat avec la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme qui sera proposée ultérieurement pour délibération afin de définir les modalités techniques, financières, juridiques de partenariat et de mise en place de l'outil de mobilité solidaire ;
- d'autre part, l'adhésion à l'association « Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme pour 150 € par an

Considérant que le dispositif « Tous mobiles » apparaît comme une solution adaptée aux besoins d'une partie de la population dite empêchée de mobilité, notamment au regard de l'avis des professionnels de l'action sociale du territoire et de certains usagers actuels d'ALF A BUS ;

Considérant les retours d'expérience positifs de certains territoires ayant mis en place une solution de transport d'utilité sociale ;

Considérant que le dispositif peut bénéficier de soutiens financiers importants si l'EPCI apporte un soutien technique et politique pour développer l'outil et rechercher les financements utiles au territoire intercommunal ;

Considérant que le dispositif pourra toucher l'ensemble des communes du périmètre ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à la majorité (68 votes « pour » et 1 abstention) décide :

- d'engager la Communauté de communes dans la mise en place d'un transport d'utilité sociale en partenariat avec la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme ;
- d'engager la Communauté de communes dans l'appel à projet TIMS en retenant les actions en lien avec la Plateforme Mobilité, Transport d'utilité sociale et Autopartage, comme les plus pertinentes pour le territoire ;
- d'adhérer à la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme pour la mise en place d'actions en coopération sur le territoire Ambert Livradois Forez
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en place des actions de mobilité solidaire sur le territoire d'ALF.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 18 juin 2024



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER